

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.



Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 13 mars.

On lit dans le *Moniteur* du 9 mars :

« Hier, à deux heures de l'après-midi, l'Empereur a reçu, dans la salle du Trône, la députation du Sénat chargée de lui présenter l'adresse du Sénat, en réponse au discours de Sa Majesté. »

« La députation avait à sa tête le président et les membres du bureau du Sénat. »

« A droite et à gauche de l'Empereur, auprès du trône, se tenaient :

« S. A. I. M^r le prince Napoléon et S. A. M^r le prince Lucien Murat ;

« Les grands-officiers de la couronne, les officiers de la maison de l'Empereur et les officiers de service de S. A. I. M^r le prince Napoléon ;

« Les ministres et les membres du conseil privé, les maréchaux et les amiraux présents à Paris, le maréchal-chancelier de la Légion-d'Honneur et le gouverneur des Invalides. »

« Le président du Sénat a donné lecture de l'adresse dont on connaît les termes. »

« L'Empereur a répondu :

« Le nouveau droit donné aux corps politiques »

« d'examiner librement tous les actes du gouvernement a eu pour but d'éclairer le pays sur les »

« grandes questions qui agitent aujourd'hui les »

« esprits. La discussion a dû lui prouver que, »

« malgré les difficultés nées à l'étranger du con- »

« flit, de situations extrêmes, nous n'avons aban- »

« donné aucun des intérêts opposés qu'il s'agis- »

« sait de sauvegarder. Ma politique sera toujours »

« ferme, loyale et sans arrière-pensée. »

« L'adresse du Sénat approuve ma conduite »

« dans le passé et exprime sa confiance dans »

« l'avenir; je vous en remercie. »

« Des cris unanimes de : Vive l'Empereur ! »

« éclatent après les paroles de Sa Majesté. »

Une récente circulaire adressée par le ministre de la guerre aux généraux commandant les divisions territoriales, invite de nouveau les anciens militaires du premier empire qui n'auraient pas reçu de secours depuis un an, à adresser leurs demandes au Gouvernement. Ces pétitions

devront être expédiées sous le couvert de MM. les maires, avec les pièces justificatives à l'appui.

La correspondance suivante, relative à la culture du coton dans l'Inde, est publiée par le *Moniteur* :

« Les fabricants et capitalistes du royaume-uni continuent à faire de grands efforts pour propager dans l'Inde la culture du coton, bien qu'on ait observé que les graines de cette plante qui y sont introduites de l'étranger dégénèrent au bout de deux ou trois ans, et deviennent même inférieures aux semences indigènes. »

« La consommation de ce filamen en Angleterre ayant pris un tel développement qu'elle fournit de l'occupation à plus de 3 millions d'habitants, crée annuellement une valeur de 70 millions sterling (1 milliard 750 millions de francs) et exige environ 50,000 balles par semaine, on conçoit tout l'intérêt qui s'attache à cette question. »

« Sous le nom *India Cotton Company*, une société vient de se former au capital de 250,000 liv. sterl. (6,250,000 fr.) divisé en 25,000 actions, pour stimuler la production dans les contrées de l'Indoustan et améliorer en même temps la qualité du produit. On se propose de fonder un établissement à Broach, sur la rivière Nerubda, et des comptoirs le long du golfe de Tambah. »

« Les agents de la compagnie centraliseraient les envois, tout en cherchant à étendre le rayon des cultures, et ils s'attacheraient à prévenir les fraudes et mélanges au moyen desquels on altère le coton indien. On espère aussi obtenir pour lui, sur le marché anglais, une plus-value qui couvrirait tous les frais. Le prix, au 31 décembre 1860, ne dépassait pas 5 den. 3/8 sterl. par livre de belle sorte de Broach et de Dhellera (1 fr. 22 c. le kilogramme.) Le bon coton américain valait 8 den. (1 fr. 75 c.); celui-ci continue à défrayer les manufactures dans la proportion de 5/6. »

Nous détachons de la chronique du *Stock-*

Exchange, adressée de Londres, le 8 mars, au *Constitutionnel*, les passages qui suivent :

« La Banque d'Angleterre n'a encore pris aucune décision relative à l'abaissement du taux de l'intérêt. Cependant, son encaisse s'est encore accru la semaine dernière d'environ 8 millions de francs, et un résultat équivalent se produira vraisemblablement dans le bilan de demain. Mais le comité directeur a sans doute ajourné sa détermination, en conséquence des nouvelles expéditions d'or aux Etats-Unis, annoncées ces jours derniers au stock-exchange. »

« Peut-être aussi la statistique du bureau de commerce pour le mois de janvier n'a-t-elle point été sans influence sur sa résolution de ne point se départir de ces premières mesures restrictives. Les exportations des produits anglais accusent une décroissance sur janvier 1860 de plus de 25 millions 500,000 francs. »

« On attribue cette diminution énorme à la sévérité de l'hiver, à l'interruption momentanée des transports par chemins de fer, à celle de la navigation sur les canaux et rivières, enfin aux demandes de l'étranger fortement réduites sur les cotonnades et les lainages. »

« Il va sans dire que, par l'effet des causes énumérées ci-dessus, les importations se sont notablement augmentées. Ainsi les grains et farines accusent en janvier 1861 un accroissement de 37 millions 500,000 francs sur le mois correspondant de 1860. Dans ce total, les Etats-Unis figurent pour 50 pour cent; la France pour 20, et les autres pays producteurs de l'Europe pour 25 pour cent. »

« Trois faillites considérables ont été déclarées à San-Francisco. Leur passif total s'élève à 17 millions de francs. Le commerce de Manchester et de Bradford entre pour plus des deux tiers dans la perte causée par ces sinistres. »

« Le chef d'une des plus fortes maisons de Glasgow, M. Crum, vient de se donner la mort. On ne dit point que cette catastrophe ait été suivie de la suspension de MM. Crum, Ewing et C^e. »

« Les nouvelles exportations des Etats-Unis ont amené de la lourdeur sur les cotes de nos »

fonds publics. L'émission probable d'un million sterling de bons de l'Echiquier a aussi contribué à ce résultat. »

Nous avons dit que la Chambre des représentants belges a adopté le projet de loi donnant cours légal à la monnaie d'or de France. Voici le texte de la loi :

« Art. 1^{er}. Les pièces d'or françaises qui sont frappées dans la proportion d'un kilogramme d'or fin pour quinze kilogrammes et demi d'argent fin seront admises à leur valeur nominale comme monnaie légale, aussi longtemps qu'elles ont en France un cours légal à leur valeur nominale. Cette décision s'applique également aux pièces d'or de tous les Etats qui sont frappées en parfaite concordance avec les pièces françaises correspondantes. »

« Un arrêté royal déterminera, après examen, quelles sont les pièces d'or étrangères qui remplissent les conditions voulues; et qui peuvent être admises comme monnaie légale. »

« Art. 2. Le gouvernement est autorisé à frapper des pièces d'or de 20 et de 40 francs, en conformité à la loi monétaire de 1832, et des pièces d'or de 10 et de 5 francs aux mêmes poids et dimensions que les pièces concordantes d'or françaises. »

Dans la Chambre des représentants belges, la section centrale vient d'adopter le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 15 millions de francs pour la transformation de l'artillerie en canons rayés.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« La compagnie des chemins de fer Hainaut et Flandres vient d'inaugurer une nouvelle section de son réseau, celle de St.-Ghislain à Basècles. »

« Après quelques instants de conférence entre MM. les représentants des chemins de fer de l'Etat, des chemins de fer du Nord et ceux de la Compagnie au sujet de dispositions et d'arrangements de signaux nécessités par les points de »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 13 MARS 1861.

PAUVRE POÈTE!

I
 LE 8 JANVIER.

Par une matinée glaciale du mois de janvier, au sixième étage d'un hôtel garni de la rue St.-Denis, dans une chambre étroite et mansardée, un jeune homme, la figure à demi cachée dans un vieux foulard pour se garantir du froid, et la tête appuyée sur une de ses mains, se blait livré à une méditation profonde et pénible. Autour de lui tout décelait la misère : des murs sales et nus, un grabat à peine recouvert, deux chaises en bois blanc, une table vermoulue sur laquelle gisaient épars quelques papiers et quelques livres, composaient son ameublement. L'âtre était sans feu malgré le froid, et les vitres de l'unique croisée qui éclairait la mansarde conservaient, comme des signes de pauvreté, les blancs festons que la gelée y avait empreints. La figure expressive et distinguée du jeune homme portait les traces récentes de la douleur et du besoin. Elle était pâle, maigre et chargée de rides précoces : ses longs cheveux blonds flottaient en désordre sur ses épaules, et ses yeux bleus levés vers le ciel semblaient l'accuser d'injustice et lui demander la fin de tant de souffrances.

Un léger coup frappé à la porte de la mansarde arracha Emile à ses méditations. Il se leva et ouvrit. Un homme d'une soixantaine d'années, à la figure plate et commune, à l'abord froidement poli, entra et salua légèrement le jeune homme. Emile tressaillit, car dans ce visiteur matinal il venait de reconnaître son propriétaire, et le papier que ce dernier tenait à la main ne lui laissait aucun doute sur le motif de sa visite.

— Donnez-vous la peine de vous asseoir, monsieur, dit Emile en approchant un siège.

— C'est inutile... je n'ai qu'un mot à vous dire... Voici votre quittance acquittée, j'y ai ajouté ce que vous restez me devoir sur le dernier terme échu... en tout 37 francs 50 c....

— Il faut... monsieur!... répondit Emile d'une voix émue... que vous soyez assez obligeant pour m'accorder encore quelques jours de répit...

— Je ne suis pas obligeant, monsieur... l'obligeance est une sottise dans notre position... elle ne paie ni nos impôts ni nos réparations...

— Mais la somme dont je vous suis redevable est tellement mince...

— Les petits ruisseaux sont les grandes rivières et les petites sommes les gros revenus, Monsieur! répondit l'honorable représentant de la propriété...

— Mais enfin... reprit Emile au comble du désespoir... si je me trouve dans l'impossibilité absolue de vous payer ?

— Alors je me trouve, moi, monsieur, dans l'impossibilité absolue de vous compter plus longtemps au nombre de mes locataires...

Emile réfléchit un instant.

— Vous usez de vos droits, monsieur... vous en usez d'une manière sévère et cruelle... Je »

n'hésiterai cependant pas à vous demander une dernière grâce.

— Laquelle, monsieur? répondit, M. L... avec un léger froncement de sourcil.

— C'est de m'accorder un délai de vingt-quatre heures... D'ici là je chercherai... je trouverai peut-être...

— Cela est contraire à toutes mes habitudes... réparaît M. L... en aspirant majestueusement une prise de tabac... Mais comme votre position m'intéresse... je veux bien y consentir... Rappelez-vous seulement que si demain à midi je n'ai pas reçu les 37 fr. 50 c., montant des trois mois échus de votre loyer et de notre restant de compte, la porte de cet hôtel demeure à l'avenir invariablement fermée pour vous.

Après avoir donné cette consolante assurance d'un air qui n'admettait point de doute, le propriétaire salua de nouveau et se retira.

Le lendemain, à midi, Emile avait couru tout Paris, vu toutes ses connaissances, fait appel à toutes les amitiés, sans avoir obtenu des uns ni des autres qu'une stérile pitié, quelques vagues promesses et des protestations répétées de dévouement à toute épreuve. En un mot, tous ceux de ses prétendus amis sur lesquels d'anciennes relations lui donnaient le droit de compter, avaient trouvé des raisons plus ou moins bonnes, des défaites plus ou moins honnêtes, des men songes plus ou moins adroits, pour se dispenser de le secourir. Indigné de tant de lâches excuses, Emile rentra désolé à son hôtel. Il y trouva l'impassible M. L... qui l'attendait.

— Eh bien, monsieur, lui dit ce dernier, avez-vous réussi dans vos démarches?... m'apportez-vous de l'argent ?...

— Non! répondit Emile d'un air désespéré.

— En ce cas, reprit M. L... avec le plus »

grand sang-froid, je vous prie de vous rappeler nos conventions...

— Vous me laisserez au moins prendre mes papiers, monsieur? dit Emile d'une voix tremblante.

— Si vous étiez dans vos meubles, je n'aurais pas le droit de vous le refuser, mais ici le cas est différent.

— Mais, monsieur, s'écria Emile hors de lui, songez que ces papiers, sans valeur pour vous, sont mon unique fortune à moi.

— C'est possible... je vous crois volontiers... mais l'importance même que vous semblez y attacher me décide à les garder... Au revoir, monsieur... votre serviteur.

Mais Emile se plaçant devant lui :

— Je vous prévins, monsieur, que je ne sortirai pas d'ici sans avoir obtenu la restitution que je demande.

— Pas de violence... répondit M. L... intimidé par l'air menaçant du jeune homme et en s'éloignant de quelques pas... pas de violence, ou je me verrais forcé de vous faire emmener par la garde... Mais vous êtes un jeune homme sensé... raisonnable... et vous ne voudrez pas...

Emile interrompit la période conciliatrice du vieillard en posant avec force son bras sur le sien, puis le regardant avec une expression pleine d'égarement :

— Que Dieu vous pardonne le malheur dont vous allez être cause, monsieur! lui dit-il en s'éloignant.

A peine eut-il disparu que M. L..., curieux au dernier point de connaître le contenu des papiers auxquels le jeune homme semblait attacher tant d'importance, monta dans la chambre d'Emile et y exécuta une visite domiciliaire aussi complète que possible. — Mais le résultat de ses »